

Barème des honoraires de l'agence - Transaction et locaux commerciaux

Tarifs applicables au 26 septembre 2021

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50000 € : 5000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 50001 € et 150000 € : 10000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 250000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250001 € et 500000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500001 € : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Société SOBEMAT IMMO , SARL au capital de 10000€ € - Siège social : 30 Rue de la République, Aubagne - RCS MARSEILLE n° 900996000 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° 131020000031624 délivrée par CCI MARSEILLE